

Concours du CAPES/CAFEP EXTERNE D'HISTOIRE et GEOGRAPHIE 2019

ÉPREUVE D'ANALYSE DE SITUATION PROFESSIONNELLE

HISTOIRE

Sujet :

**Enseigner « La place des populations de l'Europe dans le peuplement de la Terre »
en classe de seconde**

I - Éléments de présentation de la situation professionnelle

- **Document A** : Extraits du programme d'histoire-géographie, classe de seconde, B.O. spécial n° 4 du 29 avril 2010, et de la fiche Eduscol.
- **Document B** : Manuel d'histoire-géographie, classe de seconde, Hugo Billard (dir.), Paris, Magnard, 2010, p. 24-25.
- **Document C** : Manuel d'histoire-géographie, classe de seconde, Sébastien Côté (dir.), Paris Nathan, édition 2014, p. 22-23.

II- Éléments d'analyse scientifique et civique de la situation professionnelle

- **Document D** : Nancy L. Green, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 45^e année, n° 6, 1990, p. 1339-1340.
- **Document E** : Guylain Chevrier, « Intégration, assimilation : le débat totalement dépassé par la réalité de la société française », www.atlantico.fr, 18 novembre 2015. [En ligne]

Document A : Extraits du programme d'histoire-géographie, classe de seconde, B.O. spécial n° 4 du 29 avril 2010, et de la fiche Eduscol.

Extraits du programme

Thème introductif – Les Européens dans le peuplement de la Terre

Question obligatoire :

La place des populations de l'Europe dans le peuplement de la Terre

- Les populations de l'Europe dans les grandes phases de la croissance de la population mondiale et du peuplement de la Terre, de l'Antiquité au XIXe siècle.
- L'émigration d'Européens vers d'autres continents, au cours du XIXe siècle : une étude au choix d'une émigration de ce type.

Extraits de la fiche Eduscol

Ce thème introductif présente la double originalité de se situer sur un temps très long, de l'Antiquité au XIXe siècle, et dans un cadre géographique très vaste, puisqu'il dépasse la simple évocation de l'Europe, pour s'intéresser aux migrations des Européens vers les autres continents.

[...] La fin de la période est marquée par l'essor considérable des migrations européennes vers les autres continents qui tient à la hausse brutale de la population, au développement général de la mobilité, aux mutations économiques et sociales et aux progrès des transports. Environ 60 millions de migrants quittent l'Europe entre 1820 et 1914, surtout vers l'Amérique. Ces migrations sont d'une grande diversité : différences de développement économique entre les régions d'origine ; influence de logiques collectives (familiales ou régionales) ou motivations plus individuelles ; facteurs économiques ou politiques ; migrations temporaires ou durables. Des permanences se dégagent cependant : la prépondérance du facteur économique, la difficulté de la migration qui explique le nombre important de retour (un quart des migrants). Ce qu'il importe de faire comprendre, c'est que l'émigration n'est pas un phénomène ponctuel mais un processus souvent à moyen ou long terme. La décision de migrer répond donc à une grande complexité de facteurs que l'on retrouve dans les migrations contemporaines.

Supports d'étude :

Le second volet de la question est constitué par une étude portant sur l'émigration d'une population européenne vers d'autres continents au XIXe siècle [...]. De plus, à partir de la fin du XIXe siècle, cette émigration devient véritablement mondiale quand les flux vers le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande dépassent ceux vers les États-Unis. Les migrants constituent alors un instrument fondamental de l'extension de la culture européenne à tous les continents [...]. Quel que soit l'exemple choisi, il paraît important de le comparer à d'autres situations pour bien montrer la diversité du phénomène migratoire.

Document D : Nancy L. Green, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 45^e année, n° 6, 1990, p. 1339-1340.

L'immigration contemporaine, dans son essence comme pour l'analyse, pose de manière aiguë la question du particulier et du général. L'individu migrant représente, pour les pays « hôtes », un élément spécifique qui interroge l'État-nation dans sa généralité (et sa générosité). La question de l'intégration est celle de l'absorption du particulier au sein de la nation érigée en instance générale. Pour l'individu ou le groupe, outre cette question d'adaptation disons verticale, le phénomène migratoire peut être perçu de manière horizontale, par rapport aux autres migrations et migrants. Pour l'étude des migrations, la comparaison doit nous permettre de dégager les contraintes structurales de l'expérience individuelle, de distinguer la différenciation dans les parcours de groupes ainsi que de dégager si possible l'essence du phénomène migratoire.

Le champ des études migratoires qui se constitue depuis une quinzaine d'années en France n'a que peu cherché une voie comparative au niveau interne. Certes, il se soucie souvent, sans doute trop, de se comparer sociologiquement, historiquement et historiographiquement à un « modèle américain » tantôt positif, tantôt négatif.

[...] Si la nouvelle histoire sociale des années 1970 aux États-Unis a renforcé la tendance monographique et peut-être coupé l'élan comparatif, ce processus nous semble encore plus net en ce qui concerne les « études ethniques », pour employer la terminologie américaine. Ce nouveau champ alors en expansion a profité d'une méthode et d'une problématique ciblant les groupes sociaux, pour analyser le rôle des immigrés aux États-Unis. Cherchant à redécouvrir des groupes auparavant exclus, cette démarche correspondait à la nécessaire remise en cause d'histoires nationales monolithiques ou même d'une histoire ouvrière dominée par la notion de classe, aveugle aux apports spécifiques, si contradictoires, des minorités. Néanmoins, le choix du sujet (un groupe immigré) et son niveau d'analyse (monographie) renfermaient, implicitement, sinon explicitement, une recherche du spécifique qui néglige souvent l'universel.

Cet a priori est important pour deux raisons fondamentales. D'une part il est difficile de comprendre, sans une approche comparative, ce qui relève plus particulièrement des immigrés juifs, des Italiens ou des Maghrébins et ce qui relève de phénomènes migratoires en général [...].

Mais, d'autre part, la question du poids relatif du particulier et du général est à la base des schémas explicatifs implicites aux études migratoires. On pourrait dire que se confrontent (sans pour autant être étanches) les théories de ceux qu'on pourrait appeler les « culturalistes » et les « structuralistes ». Les premiers soulignent l'importance des valeurs, des coutumes ou qualifications importées par les immigrés pour rendre compte de leurs parcours dans la société d'adoption. La continuité prime sur la rupture. Les seconds mettent en avant les structures des pays d'accueil pour expliquer les contraintes nécessaires à l'adaptation. L'expérience de rupture est ici l'aspect le plus pertinent pour comprendre l'expérience migratoire. Notons que ces deux schémas correspondent également, la plupart du temps, à des niveaux d'analyse différenciés. La monographie se conjugue avec un regard au plus près des spécificités culturelles ou nationales ; l'analyse des structures préfère, par définition, un niveau macro-analytique. L'approche comparative, à un niveau d'analyse intermédiaire, peut aider à dégager le spécifique du général dans l'expérience migratoire et rapprocher les deux démarches.

Document E : Guylain Chevrier, « Intégration, assimilation : le débat totalement dépassé par la réalité de la société française », www.atlantico.fr, 18 novembre 2015. [En ligne]

N.B. Guylain Chevrier a été membre de la mission laïcité du Haut conseil à l'intégration entre 2010 et 2013.

Le bilan chiffré de l'intégration, contrairement à la rumeur politique, est bon, sinon très bon. Une étude de l'observatoire des inégalités a montré que les enfants d'immigrés réussissaient à l'école aussi bien que les autres (37 %). L'étude TeO (Trajectoires et Origines) de l'INED a aussi montré qu'en termes de mobilité sociale, si les pères étaient positionnés sur des professions peu qualifiées, l'évolution est spectaculaire pour leurs fils, puisqu'ils passent en une génération de 7 à 22 % pour les professions intermédiaires et de 4 à 9 % pour les cadres. Les filles réussissent encore mieux. En politique de la ville, pour le seul secteur de la rénovation urbaine, l'État a consenti sur 10 ans pas moins de 43 milliards. Il faudrait y ajouter l'action des politiques spécifiques au coût élevé, telles les ZEP¹, les ZUS², les zones franches urbaines, sans quoi notre cohésion sociale aurait été pulvérisée.

Mais là où on est véritablement passé à côté, c'est en ce qui concerne le partage des valeurs de la République. Trente ans, c'est bien l'échelle sur laquelle il faut travailler pour comprendre pourquoi. Si on se réfère aux premiers voiles à l'école en juin 1989, ce ne fut qu'atermoiements sinon refus de trancher au nom d'un respect de la diversité sur lequel nous nous sommes fait piéger, au lieu de faire respecter tout simplement la laïcité à l'école, principe historique qui en est le marqueur égalitaire. « L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État », voilà ce que l'on trouve dans notre Constitution. Il a fallu quinze ans pour qu'une loi, celle du 15 mars 2004, d'interdiction des signes religieux ostensibles dans l'école publique, vienne simplement le rappeler. [...] C'est dans ce contexte que la religion est venue progressivement à s'affirmer comme première dans l'ordre de l'identité pour beaucoup de ces jeunes, créant un risque d'affrontement avec la République. À laisser se développer cette forme de foi faisant passer les valeurs religieuses avant celles de la République, on a favorisé l'idée que la laïcité ne servirait qu'à empêcher les musulmans de pratiquer leur religion, puisqu'elle impose la primauté sur la religion des droits et libertés de chacun. L'idée d'un complot de la République contre les musulmans, argument des islamistes pour enrôler des jeunes, n'est pas bien loin [...]. L'ensemble des personnes vivant sur notre territoire bénéficient des mêmes droits économiques et sociaux et des mêmes libertés publiques, voire des mêmes droits politiques lorsqu'ils sont Français ! Le critère religieux ne représente que 2 % des discriminations, 1500 plaintes environ par an pour l'ensemble des discriminations en France. On parle de ghettos ethnico-religieux, mais ces situations sont nées d'abord du fait d'un accueil massif par certaines municipalités des immigrés dans leur parc social, ce qui était perçu comme positif alors.

¹ ZEP : Zone d'éducation prioritaire

² ZUS : Zone urbaine sensible. Zonage défini par les pouvoirs publics français pour être la cible prioritaire de la politique de la ville entre 1996 et 2014.